Un Burundais en danger de mort, extradé demain de Belgique

La Libre Belgique, 17 janvier 2018 P. N. est un jeune Burundais qui a eu le malheur de ne pas suivre les diktats du président Pierre Nkurunziza et de ses milices des Imbonerakure. Comme de nombreux jeunes Burundais, il aimait jouer au foot. Dans son équipe se trouvaient certains membres de cette milice progouvernementale. PN reçoit des informations de ses coéquipiers. Infos qu'il transmet de temps à autres à certains opposants. Suffisant pour recevoir des menaces.

PN fuira à plusieurs reprises son pays pour trouver refuge en Ouganda voisin. Chaque fois, notamment parce que sa famille est menacée, il reviendra au pays. Arrêté à plusieurs reprises, il sera battu, torturé et menacé de mort. Lors de son dernier passage au pays, il ne devra la vie qu'à un de ses coéquipiers de son équipe de football, un imbonerakure, qui le reconnaît et l'épargne alors qu'il devait le jeter dans un lac. Cette fois, c'est l'exil. Il est réellement cap sur le Danemark où vit déjà sa soeur. LÃ, sa demande d'asile est refusée. Selon ses déclarations, les traducteu burundais officiant au Danemark n'ont pas traduit complà tement ses propos, «Â oubliant Â» les éléments les plus Ã pour le régime. Mais notre jeune homme ne reçoit pas de copie dans sa langue mais en swahili, qu'il ne comprend pas. Au final, sa demande d'asile est refusée. Le Danemark se prépare à le renvoyer au Burundi. Â«Â La mort assur©e p lui Â», nous explique un opposant burundais. P.N. décide donc de venir en Belgique. Chez nous, les demandeurs d'as burundais ne sont plus renvoyés chez eux. Suite à une décision de justice, ils doivent être reconnus comme réfugiés. Mais pour que la Belgique soit compétente, il faut que PN passe six mois sur notre territoire sans se dérober en cas de contrÃ'le de police. Il s'installe à Anvers pour attendre ce délai. Mais un beau jour, la police se présente à son domicile l'homme n'est pas là . il est considéré comme en fuite… avant d'Ãatre arrÃaté Ã cette mÃame adresse le 5 j l'Office des étrangers, la situation est limpide. PN n'est pas de son ressort et il doit être renvoyéâ€l au Danemark. doit l'emmener ce jeudi 18 janvier à 11 h du matin dans la capitale danoise. LÃ, un avocat tentera en extrême urgence de convaincre la justice locale que ce dossier, examiné en 2016, doit être réexaminé aujourd'hui. Ce qui lui laisserait un petite lueur d'espoir. Si la justice danoise reste sourde à cet argument, PN sera bient´t renvoyé au Burundi avec un risque évident pour sa vie. Â«Â En Belgique, nous avons épuisé tous les recours Iégaux Â», explique Me Detheux, so avocat. Deux poids, deux mesures «Â Si cela avait été un ancien ministre, un parlementaire ou une personnalité médiatique, la Belgique ne s'en serait pas moquée, comme elle le fait avec PN. Ce Burundais n'est qu'un cas l les décideurs belges. Certes, ils appliquent la loi mais ils se frottent les mains de ce qui arrivera aprà s Â», poursuit un juriste.

Â

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});

http://www.arib.info Propulsé par Joomla! Généré: 19 April, 2024, 11:21